

LES AIDES AUX ELEVES

DIFFERENTES AIDES POUR LA DEMI-PENSION SONT POSSIBLE POUR LES ELEVES ET LEUR FAMILLE.

LA BOURSE NATIONALE DE COLLEGE

C'est une aide financière proposée par l'Etat en fonction des revenus de la famille. Elle peut soit venir en réduction de la facture de demi-pension, soit, pour un élève externe être versée directement à la famille à la fin de chaque trimestre.

Cette aide est en fonction des revenus (avis d'imposition obligatoire), elle peut aller de 84,00€ à 360,00€ par an et par enfant scolarisé au collège.

L'AIDE A LA DEMI-PENSION DU DEPARTEMENT

Cette aide ne concerne que les élèves demi-pensionnaires, elle est également fonction des revenus de la famille. Elle vient en déduction du prix du repas que ce soit au forfait ou au ticket. Elle varie de 0.89€ à 1.87€ par repas.